



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240724050 – Demande de soutien auprès de la DRAC en faveur du diagnostic général de l'église Saint-Julien et Sainte-Baselisse à Vinça.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Baselisse de Vinça, classée Monument Historique par arrêté du 27 janvier 1987 est un édifice des plus remarquables du Département des Pyrénées-Orientales, mais qui se trouve à ce jour dans un état sanitaire inquiétant ;

Considérant qu'au regard des nombreuses fissurations et désordres de maçonneries du monument, il s'avère impératif de faire établir un diagnostic général afin d'identifier la source des désordres. Cette étape est indispensable pour permettre d'engager un programme de travaux de restauration cohérent ;

Considérant que grâce au soutien technique de la DRAC, la Commune de Vinça a procédé à une consultation ayant permis d'obtenir une proposition d'honoraires du groupement d'Architectes du Patrimoine Bruno MORIN - Sylvie RAPP, qui se révèle être complète sur le plan technique au regard des prescriptions de vos services, économiquement la plus avantageuse et permettant de phaser l'ensemble de l'opération en priorisant les urgences d'intervention ;

Considérant que la proposition d'honoraires pour la réalisation d'une étude diagnostic de l'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Baselisse est d'un montant H.T. de 47.190,00 €;

Considérant le soutien technique et financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en faveur des immeubles classés Monuments Historiques ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver l'opération et le plan de financement de celle-ci en faveur de la réalisation d'un diagnostic général de l'église paroissiale Saint-Julien et Sainte-Baselisse à Vinça, classée Monument Historique ;

Solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2024 au taux de 50 % de la dépense éligible ;

Signer ladite demande de subvention en faveur de la réalisation du diagnostic général de l'église de Vinça classée Monument Historique

Fait à Vinça, le 24 juillet 2024.

Bruno GUÉRIN,



Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 25/07/2024

ID : 066-216602300-20240725-20240724050-DE